

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 38 (2001)  
**Heft:** 1485

**Rubrik:** Impressum

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Pschitt! Chut! Ou chute?

**E**n fait d'erreurs, voire de fautes commises par les hommes politiques, l'actualité nous offre des exemples multiples et contrastés: usage d'argent liquide de provenance douteuse, achats de terrain financés par des fondations récompensées par des subventions, utilisation à des fins privées d'avions militaires ou officiels, erreurs grotesques d'estimation dans des dossiers nationaux sensibles, engagements juvéniles mi-dénies ou mi-reconnus, ou, plus près de chez nous, corruption active ou passive, défaut de surveillance d'offices supposés garantir l'application de la justice et pratiquant l'injustice à l'avantage de certains de leurs propres employés, etc. Quant aux répercussions de ces actes maladroits ou répréhensibles, elles semblent aller du «pschitt» et du dégonflement contre toute attente, jusqu'à la révocation ou à la destitution, en passant par des scandales médiatiques dont la durée semble parfois catastrophique pour le dignitaire concerné, parfois, au contraire, usante pour ses accusateurs.

Impossible donc, en apparence, de déduire qu'il existe des règles pour évaluer les conséquences d'actions répréhensibles ou maladroites, commises par, couvertes par, ou soupçonnées chez des responsables politiques de haut niveau. Que l'on me permette néanmoins une petite réflexion étonnée à ce sujet. Cette note hâtive ne préjuge pas de la gravité des «affaires» ou des fautes

commises. Tout au plus partelle du constat abasourdi que la stratégie la plus payante pour se sortir d'un mauvais pas semble être, tout simplement, le culot. Ce qui est efficace, manifestement, c'est l'aplomb du suspect, sa capacité à affirmer et à s'affirmer, à faire front avec la plus parfaite mauvaise foi, à détourner la conversation voire à mentir sans broncher face à des dizaines de millions de téléspectateurs, dont on suppose qu'au fond ils sont charmés du toupet présidentiel.

Face à cette superbe, les explications détaillées enfoncent encore davantage celui qui les profère. Moralité immorale

des affaires de l'été: pour surfer sur la popularité sondagère et médiatique, niez et contre-attaquez, même au défi de toute plausibilité, au lieu de procéder à des demi-aveux sûrement plus proches de la vérité.

### Débats publics et dossiers complexes

Mais quelles réflexions est-il possible de tirer de tels feuillets estivaux? D'abord, on pourrait faire l'hypothèse que la vie politique est, plus qu'avant, axée sur ce genre de fariboles spectaculaires et appétissantes pour les médias. Mais c'est, à ce stade de la réflexion, une pure conjecture. Quels seront les chercheurs assez patients pour étudier à fond les corrélations entre événements politico-financiers qui font la une des journaux, et mise à l'agenda politique de préoccupations éthiques, constitutionnelles, législatives en rapport

avec les actions ou les aveuglements des milieux gouvernementaux?

Autre question indécidable: est-ce moraliser la vie publique, que de faire, avec de telles affaires, des choux gras pour feuilles de choux? N'en pas parler, c'est les couvrir, c'est jeter un voile sur l'éventuelle immoralité de personnes que leur charge et leur responsabilité (assurer la continuité de l'Etat, comme l'on dit chez nos voisins) devraient contraindre à être irréprochables sur le plan civil et pénal. A l'inverse, en parler, c'est peut-être bien rester à la surface des choses et occulter de véritables questions de fond. Même liées à des événements fulgurants et médiatiquement appétissants, celles-ci doivent être résolues à travers des débats publics de longue haleine, et via la patiente divulgation de dossiers complexes.

Enfin se pose la question de la légitimité différentielle des personnalités mises en cause. Si énormes qu'elles soient, les fautes, les gaffes ou les bourdes semblent moins préjudiciables aux présidents français ou américain qu'à un conseiller d'Etat genevois ou grison. Illusion d'optique helvétique? Preuve de l'habileté consommée, malgré les apparences, des fraudeurs ou des gaffeurs parvenus au sommet du pouvoir dans leurs pays respectifs? Indice que peu importe qui apparaît gouverner, pourvu que l'équipe en place soit puissamment efficace pour parer à toute sorte d'incident? Démonstration du fait qu'à partir d'un certain niveau de légitimité institutionnelle, quoi qu'on fasse on ne peut plus se décrédibiliser? Quelle

serait la durée de vie politique d'un Bush s'il était conseiller d'Etat d'un canton suisse? Mais n'a-t-il pas, en tant que gouverneur, occupé des positions comparables? Si oui et si leurs détenteurs sont moins protégés contre les effets ravageurs des gaffes ou des affaires, comment a-t-il passé les écueils de ces positions de pouvoir intermédiaire? Face à toutes ces interrogations, on serait assez tenté de proposer un complément au principe de Peter, sur le niveau d'incompétence: les débutants en politique, les détenteurs de positions intermédiaires dans l'échelle du pouvoir doivent craindre les erreurs comme la peste: à eux, elles ne pardonnent pas. Passé un certain seuil, l'incompétence acquise et la légitimité obtenue permettent à la fois de faire plus d'erreurs et d'en minimiser les conséquences.

jyp

**Niez et contre-attaquez, au lieu de procéder à des demi-aveux plus proches de la vérité**

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
**Jean-Daniel Delley (jd)**

Rédaction:

**Géraldine Savary (gs)**

Ont collaboré à ce numéro:  
**André Gavillet (ag), Yvette Jaggi (yj), Roger Nordmann (rn), Jean-Yves Pidoux (jyp), Charles-F. Pochon (cfp), Albert Tille (at)**

Composition et maquette:  
**Allegro Chapuis**  
**Géraldine Savary**

Responsable administratif:  
**Marco Danesi**

Impression:  
Rucktuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs  
Étudiants, apprentis: 60 francs  
@bonnement e-mail: 80 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, cp 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
E-mail: domaine\_public@span.ch  
CCP: 10-15527-9

[www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch)